

Discours d'ouverture Marie Daudé

64^{ème} Congrès des centres de santé – jeudi 9 octobre 2025

Madame, Monsieur les co-Présidents de l'USPCS / Madame la Présidente de la FNCS /

Chers professionnels de santé, chers partenaires,

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je vous retrouve aujourd'hui pour cette nouvelle édition du Congrès National des Centres de Santé.

Il est naturel - mais nécessaire -, pour le ministère en général et pour la DGOS en particulier, d'être à vos côtés sur ces journées de travaux et de réflexions. Ces temps d'échanges sont en effet précieux pour nourrir une vision partagée du système de santé et de la place si particulière qu'y occupent les centres de santé, au plus près des réalités de terrain.

Le déploiement des centres de santé, particulièrement des centres pluriprofessionnels est une ambition que nous portons collectivement et qui est suivie dans le cadre de politiques prioritaires du gouvernement. **Notre objectif de 700 centres en 2027 devrait être largement atteint puisqu'on en dénombre déjà 674 fin 2024, confirmant l'engagement des professionnels de terrain, des élus locaux et des pouvoirs publics.** C'est un modèle dans lequel nous croyons et qui, contrairement à ce que je peux parfois entendre, permet de répondre aux besoins de soins de nos concitoyens, notamment les **plus précaires**. C'est une particularité qui me tient particulièrement à cœur.

J'étais présente parmi vous l'année dernière, et malgré une période peu propice à la stabilité, plusieurs étapes majeures ont été franchies.

Un temps de clarification et de refondation

Pour dessiner ensemble une perspective solide pour les centres de santé, il a fallu faire un travail approfondi des forces et faiblesses de son modèle ; et, en particulier, regarder en face les difficultés économiques dont vous nous aviez fait part ces dernières années.

Demandé en 2023, le rapport de la mission IGAS sur le modèle économique des centres de santé pluriprofessionnels a été présenté après de nombreux mois d'un travail fourni. Ce travail, rigoureux et objectif, a ainsi permis de partager des éléments forts de diagnostics :

- De nombreux centres de santé présentent des difficultés économiques ;
- L'hétérogénéité des structures est forte : en termes de statuts, d'activité, de types de gestionnaires ou de populations prises en charge ;
- Les enjeux de gestion et de maîtrise du modèle économique sont réels ;
- mais surtout, le rôle des centres dans l'accès aux soins pour les publics les plus éloignés du soins est incontestable.

Ce rapport a permis de clarifier les forces du modèle, mais aussi ses fragilités. Il a ouvert la voie à une réflexion collective sur les leviers à mobiliser pour garantir sa pérennité.

Un nouvel accord, fruit d'une négociation exigeante

Dans ce contexte, l'Accord National qui encadrait les relations entre les centres de santé et l'Assurance maladie a été dénoncé. Ce geste fort, porté par la FNCS, a ouvert la voie à une négociation exigeante, mais constructive.

Aujourd'hui, nous pouvons nous féliciter collectivement : **un nouvel Accord National a été signé le 28 août dernier**. Il marque une avancée significative, en cohérence avec les orientations de la lettre de cadrage.

Ce nouvel accord, applicable dès janvier 2026, apporte des réponses concrètes :

- **Simplification** des modalités de rémunération et de la structure de l'accord ;
- **Revalorisation** de la coordination, notamment pour les patients souffrant d'une affection longue durée ;
- **Reconnaissance** et valorisation de la prise en charge des publics vulnérables ;
- **Orientation des financements** vers les centres pluriprofessionnels, en cohérence avec la stratégie de recentrage sur les soins de premier recours.

Il ouvre également des perspectives ambitieuses pour 2026 avec les groupes de travail annoncés sur :

- les rémunérations alternatives (et notamment l'expérimentation PEPs) ;
- la valorisation des indicateurs de prévention ;
- et la mise en place d'un contrat d'initiative territoriale, récompensant l'engagement des centres dans l'offre de soins sur les territoires.

Au cours de cette journée, un temps d'échange est prévu avec l'Assurance maladie pour rentrer plus en détail sur les évolutions conventionnelles portées par ce nouvel accord national.

Et après ? Une mobilisation collective à poursuivre

Mais au-delà de l'accord signé, il nous faut regarder plus loin : **et après ?**

Et après, sur ces nouvelles bases conventionnelles, c'est la poursuite de notre engagement commun, pour faire des centres de santé un des piliers de l'accès aux soins dans tous les territoires.

C'est le soutien affirmé de la DGOS à leur déploiement dans le cadre des politiques prioritaires du gouvernement. Le développement des centres de santé est un objectif porté par le ministère et décliné localement avec les agences régionales de santé.

Ainsi, je tiens à réaffirmer devant vous mon engagement à travailler ensemble pour mieux accompagner vos structures vers une stabilité économique renforcée à l'aune du nouvel accord national.

Les leviers à mobiliser relèvent des différentes administrations et les travaux doivent être poursuivis **en partenariat avec nos collègues de**

la Direction de la Sécurité sociale et de l'Assurance Maladie, notamment sur le volet optimisation des recettes.

Penser l'après, c'est aussi penser l'intégration des centres de santé dans les grandes dynamiques nationales notamment afin de répondre aux attentes des patients :

- le **Pacte de lutte contre les déserts médicaux** qui se déploie depuis le mois de septembre notamment à travers **la mission de solidarité territoriale** ; même si de nombreuses questions perdurent et doivent être traitées, je tiens à saluer l'engagement des centres de santé qui se sont déjà mobilisés dans cette dynamique confirmant qu'en matière d'accès aux soins, vous êtes au rendez-vous ;
- je pense aussi à **l'accueil de futurs docteurs juniors de médecine générale** ; permettez-moi – à nouveau – de saluer l'engagement qui est le vôtre à concrétiser cette réforme aussi complexe qu'essentielle. Les centres de santé pourront ainsi faire valoir le modèle singulier qui est le leur auprès des plus jeunes générations ;
- enfin, je tiens également à souligner la nécessité de conforter la réponse des centres de santé aux soins non-programmés, le lien avec le Service d'accès aux soins (SAS) et à la **permanence des soins ambulatoires**.

Les équipes de la DGOS sont à vos côtés pour étudier les éventuelles adaptations réglementaires et techniques qui doivent permettre aux centres de santé d'intégrer pleinement ces évolutions. Mes équipes participent d'ailleurs à différentes tables rondes et ateliers sur ces sujets.

Et enfin, penser l'après, c'est aussi la reconnaissance du modèle des centres de santé comme un **mode d'exercice attractif, innovant, solidaire**, qui répond aux aspirations des professionnels et aux besoins des patients.

Un rôle à affirmer dans l'écosystème de santé

Je vous l'ai déjà dit, pour la DGOS, les centres de santé ne sont pas une alternative à l'exercice libéral : ils sont une **offre complémentaire**, indispensable dans de nombreux territoires.

Ils incarnent une médecine de proximité, accessible, coordonnée, et engagée dans la prévention. Ils sont aussi des lieux d'innovation organisationnelle et de coopération interprofessionnelle. **Je ne peux que vous inciter à faire vivre pleinement ces singularités.**

La publication récente de l'arrêté permettant leur agrément comme lieux de stage pour les internes en médecine est une avancée importante. **Elle témoigne de notre volonté de faire des centres de santé des lieux de formation, d'accueil et de transmission.**

Conclusion : une ambition partagée

Je tiens enfin à saluer ici le travail accompli par l'USPCS, la FNCS, les représentants de la diversité des centres de santé (collectivités, mondes associatif et mutualiste...) et évidemment l'Assurance maladie, ainsi que tous les acteurs engagés dans cette transformation.

Dans ces périodes d'instabilité, vous pouvez compter sur la DGOS et mes équipes resteront, à vos côtés, pleinement mobilisées pour accompagner les évolutions à venir, en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels.

Ensemble, nous pouvons faire des centres de santé un levier majeur de l'accès aux soins, de la prévention, et de la transformation du système de santé.

Je vous souhaite des échanges riches et constructifs tout au long de ce congrès.

Merci à toutes et tous.

Seul le prononcé fait foi